

PROGRAMME

HISTOIRE

Préambule

- L'étudiant.e constituera un dossier comprenant 3 parties.
- L'examen se déroulera sur base de ce dossier. **Il est donc impératif que l'étudiant.e dispose de son exemplaire lors de l'entretien.**

- ATTENTION :

1. Dépassez Wikipédia (évitez de vous en contenter !)
2. Citez vos sources de façon précise, selon une règle de référencement choisie et respectée tout au long de votre dossier.
3. Numérotez les pages de votre travail.

Partie 1 : Lectures

Lecture des articles cités et réponses aux questions :

NB : Les articles cités sont disponibles sur le Net.

ARTICLE 1 :

MACHIELS, Christine. [Cahier Spécial] L'évolution du sens du travail social. Une rencontre avec Marie-Christine Renson, assistante sociale aux Services sociaux des quartiers 1030. *Dynamiques. Histoire sociale en revue*. [En ligne]. Sept. 2018, N°7, 23 p.[Consulté le 29 avril 2021]. Disponible à l'adresse :

http://www.carhop.be/revuescarhop/content/uploads/2018/11/20181026_MC_Renson_etude.pdf

1. Qui est Marie-Christine Renson et quel est l'objet de cet article ?
2. Quels sont les principaux domaines dans lesquels Marie-Christine Renson a travaillé et travaille encore ?
3. Relevez et définissez les différents types de travail social cités par Marie-Christine Renson.
4. Comment Marie-Christine Renson définit-elle le travailleur social ou plus spécifiquement, se positionne-t-elle en tant que travailleuse sociale dans la société ?

5. Selon Marie-Christine Renson, la définition du métier de « travailleur social » a-t-elle évolué ? Si oui, expliquez dans quel sens.
6. Le CVTS (Comité de Vigilance en le travail social) a vu le jour en 2002.
- A. De quoi s'agit-il ?
 - B. Pourquoi est-il né ? Quel est son rôle ?
8. Identifiez (définir, décrire brièvement, etc.) toutes les instances politiques, toutes les associations, tous les organes, y compris les abréviations, cités par Marie-Christine Renson dans son interview.

ARTICLE 2

TILLY, Pierre, « L'histoire peut-elle contribuer à la compréhension du travail social ? », dans *Dynamiques. Histoire sociale en revue*. [En ligne]. Déc. 2018, N°8, 7 p. Disponible à l'adresse : http://www.carhop.be/revuescarhop/wpcontent/uploads/2018/12/20181217_RD8_Introduction_au_dossier.pdf

1. Pierre TILLY écrit ceci : "Née dans les sociétés industrielles d'Europe occidentale dans le courant du XIXe, [...] la question sociale revient depuis quelques années sur le devant de la scène politique et intellectuelle."

Qu'entend-on par "la question sociale" ?

Etoffe votre réponse avec quelques éléments de recherche puisés dans d'autres sources jointes au dossier et correctement référencées. Evitez de se contenter de Wikipédia !

2. Dans cet article, l'auteur parle de l'apport de la micro-histoire apparue en Italie dans les années 1970.

A. Expliquez cet apport et en quoi il est important pour la compréhension de l'histoire du travail social. (p.3)

B. Mais il est impossible de ne faire que de la micro-histoire... (p.4). Expliquez !

3. Cet apport amènera au questionnement toujours présent aujourd'hui (p. 5) avec des doutes encore plus profonds. Depuis les années 1980-1990, le travail social connaît de réelles difficultés. L'auteur conclut que cela témoigne de "l'échec de l'Etat dans sa grande capacité de redistribution et régulation" (p.6)

Pourquoi l'auteur parle-t-il de l'échec de l'État ? Quelles en sont les conséquences pour le travail social ?

4. En fin d'article, l'auteur apporte une nuance fondamentale concernant la connaissance historique et la vérité en histoire. **L'historien peut-il prétendre détenir la/une vérité historique ? Expliquez et commentez.**

5. Relevez 4 points de similitude entre les deux articles de Christine Machiels et Pierre Tilly.

Partie 2 : ligne du temps et compréhension

1. Au travers du texte dans l'encadré ci-dessous, des évènements, des Traités, des lois, des périodes, etc., sont mentionnés. Reportez-les sur une ligne du temps de façon claire et pertinente. A vous de choisir la façon de la présenter.

2. ATTENTION : Lors de la rencontre avec le professeur, l'étudiant sera capable d'expliquer tous les termes présents dans ce texte, y compris les noms de personne.

La Belgique connaîtra une évolution mouvementée.

En 1830, la Belgique est un jeune Etat. Sa naissance est toute aléatoire, le résultat d'une multitude de contingences. En réalité, la Belgique, comme la France et la Hollande, n'était qu'un "possible" entre mille. Mais il se fait que ce possible s'est produit !

Le 27 septembre 1830, suite au soulèvement de la population belge, les troupes du hollandais Guillaume d'Orange Nassau battent en retraite. Un gouvernement provisoire est instauré et il proclame l'indépendance. Guillaume d'Orange est contraint de la reconnaître le **4 octobre** suivant.

Le 11 novembre 1830, le Gouvernement élit le Congrès National selon le mode du scrutin qui s'impose de bonne foi : **le suffrage censitaire** (Cfr. La Colonne du Congrès, rue Royale).

Le 7 février 1831, le Congrès National dote la Belgique de sa **Constitution** du Peuple Belge. Au travers de sa Constitution, le Congrès National choisit le régime de la **monarchie constitutionnelle parlementaire bicamérale**.

Pour les Constituants belges de 1830, la Nation, c'est le groupement d'individus fixés sur le territoire nouvellement délimité et soumis à l'autorité d'un même gouvernement.

Le choix du monarque ne sera pas facile car il doit satisfaire à beaucoup de conditions pour rassurer les puissances étrangères et l'ensemble des Belges. Après plusieurs tentatives, c'est

Léopold de Saxe Cobourg et Gotha (1790- 1831-1865) qui sera le premier Roi des Belges. C'est un prince d'origine allemande, encore attaché aux valeurs de l'Ancien Régime mais qui se montre enclin et déterminé à défendre sa nouvelle Patrie. Pourquoi lui ? Il a pris la nationalité anglaise en épousant la fille du roi d'Angleterre, décédée moins d'un an après leur mariage. Il a servi dans les armées russes aux temps des guerres napoléoniennes et épouse en secondes noces une fille du Roi de France, Louis-Philippe, Marie-Louise d'Orléans. Ainsi, le jeune Etat qui doit se stabiliser et s'imposer sur la scène internationale, choisira un monarque parfaitement neutre pour tous.

Léopold Ier prête serment de fidélité à la Constitution et au Peuple belge, le **21 juillet 1831**.

Une fois sur le trône, Léopold Ier s'attachera à déjouer les ultimes tentatives annexionnistes tant françaises (Napoléon III) que hollandaises, celles de Guillaume d'Orange qui espérait toujours reprendre les territoires perdus en 1830. Ainsi, il faudra attendre le **19 mars 1839** pour que soit signé le **Traité de XXIV Articles** par lequel la Belgique reçoit définitivement sa reconnaissance internationale. Guillaume d'Orange ne pourra plus essayer de récupérer les territoires perdus.

Pendant cette première décennie de l'existence du jeune Etat, les intellectuels et hommes de tendances politiques diverses se tiennent les coudes. La formule consacrée est alors : "Il faut gouverner en-dehors et au-dessous des partis". C'est ce que l'on appellera la **période de l'unionisme**.

L'unionisme c'est le prolongement d'un accord intervenu en 1828 entre les "Catholiques = conservateurs" et les "Libéraux = progressistes". Il reflète une véritable union morale, suscite un climat d'entente nationale entre les dirigeants qui œuvrent au service de la Nation.

Une fois la tranquillité extérieure assurée (cfr. Traité des XXIV Articles), l'unionisme décline et perd sa raison d'être. Il sera remplacé par une montée en puissance de confrontations et la dualisation entre élites libérales et catholiques, sur fond de clivage religieux entre l'Eglise et l'Etat. La question fondamentale sera la suivante : quelle place laisser à l'Eglise ? Cfr. La **question de la charité** (bienfaisance publique défendue par les Libéraux contre charité privée et philanthropie, monopole des catholiques ?).

Cfr. **La guerre des cimetières de 1850 à 1879** ou encore la "**première guerre scolaire**" qui s'ouvre avec la **loi Nothomb de 1842**, se cristallise avec la **loi Van Humbeeck de 1879** que les Catholiques appelleront Loi du malheur, et se termine avec la **loi Poulet de 1914** qui instaure l'enseignement primaire obligatoire mais qui ne sera d'application qu'en 1919.

Revenons à l'unionisme qui cède la place à une longue **période de la bipolarisation** marquée par le **bipartisme**. Très vite, (**1846**) les **Libéraux** (avec à leur tête Paul Janson, Wathère Frère-Orban ou encore Charles Rogier) se sont constitués en parti politique, avec un programme, un président, un bureau, une organisation. Les **Catholiques** (dont certains noms sont connus : Charles Woeste, Henri Carton de Wiart, Edouard-Antoine Ducpétiaux) ne se constitueront en parti politique qu'en **1884**, dans l'espoir de remporter les élections. Un troisième parti voit le jour en **1885** : le **Parti Ouvrier Belge** (futur parti socialiste).

De 1847 à 1914, la Belgique connaît une alternance de parti au pouvoir. Ce sera soit les Catholiques, soit et plus souvent, les Libéraux. On parle alors de **gouvernement homogène**¹ (majorité absolue).

1893 marquera cependant un grand tournant : c'est l'année où est enfin voté le changement de la Constitution et donc le **suffrage universel tempéré par le vote plural** (maximum 3 voix) +

¹ 1857-1870 = Gouvernements libéraux - 1870-1878 : gouvernements catholiques – 1878-1884 : gouvernements libéraux – 1884-1919 : gouvernements catholiques

l'obligation du vote (voulue par les conservateurs qui craignaient que l'abstention ne fasse la part belle aux extrémistes c'ad les socialiste et progressistes).

Lors des élections de l'année suivante, malgré le vote plural imposé par les Catholiques, le POB remporte assez de suffrages pour envoyer ses premiers députés au Parlement. Mais on reste encore avec un système où les Catholiques sortent renforcés de ces élections.

Du coup, soutenus par le POB qui espère en récolter les fruits, les Libéraux vont se battre pour que l'on remplace le **scrutin majoritaire** par le **scrutin proportionnel** qui sera voté en **1899**.

En août 1914, dès l'annonce de l'invasion allemande, un Gouvernement dit d'Union sacrée est mis sur pied et s'exile au Havre (Sainte-Adresse). Les luttes idéologiques se font discrètes pour la durée de la guerre.

Dès le lendemain de l'Armistice, devant les Chambres réunies (Parlement), le **22 novembre 1918**, le Roi Albert Ier prononce son premier "**discours du trône**" depuis 1914. Il y annonce de profondes réformes sociales et politiques. La base de son discours repose sur le principe que le droit de mourir pour la patrie doit être inséparable du "droit de voter pour la patrie" ou "l'égalité dans la souffrance et dans l'endurance crée des droits égaux à l'expression des aspirations publiques". Du coup, en **mai 1919**, le Gouvernement propose de modifier les critères d'accès aux prochaines élections. Les **hommes** âgés de 21 ans et plus **obtiennent le suffrage universel** (un homme, une voix) et **certaines femmes obtiennent le droit de voter** (les veuves, non remariées, de citoyens belges victimes de guerre, les mères belges ayant perdu un fils au combat, les femmes condamnées à la prison pour fait d'acte patriotique). Le chemin vers le suffrage universel pur et simple pour tous se poursuivra à un rythme plus rapide qu'au XIXe siècle. Par exemple, en **1920**, les femmes obtiennent le droit de voter aux élections communales.

La réforme du mode de scrutin induit des résultats électoraux qui marquent la fin des gouvernements homogènes. Nous entrons dans l'ère **des gouvernements de coalition ou le multipartisme** est la règle. Cela implique des négociations préparatoires, des compromis, des programmes, etc. Ce système lié aux multipartisme et au scrutin proportionnel, offre une meilleure garantie de représentation démocratique. A contrario, ce système présente ses faiblesses. On en a fait l'expérience lors de très longues et difficiles missions de formation du Gouvernement Charles Michel qui a été institué en octobre 2014, après les élections de mai 2013.

Retenons encore **1948 : suffrage universel pure et simple à tous les niveaux de pouvoir (commune, province, national), pour les hommes ET LES FEMMES de 21 ans et plus**. Les femmes obtiennent enfin le droit de vote, sans discrimination !

Suivra l'abaissement de l'âge (**1970** : 18 ans pour les communales et **1981** : 18 ans à tous les niveaux de pouvoir) et toute la question du droit de vote des étrangers (**Traité de Maastricht de 1992** qui ne sera transcrit dans la loi électorale belge qu'en **1999**. En **2004**, est votée la loi qui

autorise **les étrangers non ressortissants de l'Union européenne** à voter aux élections communales et européennes sous certaines conditions.

Partie 3 : Recherches

1. Choisissez **DEUX FAITS appartenant à l'histoire de la Belgique** qui se sont produits entre 1900 et aujourd'hui. Ils doivent être différents de ceux mentionnés dans les articles précédents.

- A. Les décrire brièvement (une page maximum pour chacun).
- B. Citer avec précision les sources (bibliographie complète) dont au moins un livre. Ne pas se contenter de Wikipédia !

2. Choisissez **UN PERSONNAGE significatif de l'histoire politique et/ou sociale belge**, ayant vécu au cours des XXe ou XXIe siècles.

- A. Dresser sa biographie, mettre **l'accent sur ce qu'il a apporté à l'histoire**. Justifier votre choix. (Une page maximum).
- B. Citer avec précision les sources (bibliographie complète) dont au moins un livre : ne pas se contenter de Wikipédia !

3. Un dossier consacré à **UNE PROBLEMATIQUE** à choisir dans **l'actualité socio-politique** de ces **dix dernières années** et qui apparaît comme marquant(e).

Exemples : le sort des femmes dans les pays intégristes religieux, la radicalisation, l'accueil des mineurs étrangers non accompagnés, les sans-abris, le chômage en Belgique, la discrimination à l'emploi, le sort des enfants dans les guerres ou sur les chemins de l'exode, le sort des migrants en Belgique, pauvreté et scolarité, la surpopulation du tiers monde, les dégradations de l'environnement, les mouvements citoyens, la militance, handicap et emploi, le problème des minorités, Covid et santé mentale, Covid et maltraitance,...

Une fois la problématique choisie, vous devez :

- A. Constituer un **dossier d'informations de sources variées**. Ce dossier **pourra** notamment comprendre des extraits de presse (journaux ou magazines), des articles d'encyclopédie, des extraits d'ouvrages généraux (livres), des documents audiovisuels, etc.

ATTENTION :

- Veiller à préciser **l'origine complète de chaque source** (référence bibliographique) ;

- Dépasser Wikipédia (= ne pas s'en contenter) !
- Exercer un esprit critique par rapport aux sources utilisées.

B. Rédiger un **texte synthèse faisant état de la question** (deux à trois pages maximum).

- Penser aux **origines historiques** de la problématique, ses causes proches (récentes) et lointaines (qui peuvent remonter loin dans le passé) ;
- Penser aux **enjeux actuels** du problème : dans quel contexte général se situe-t-il, comment se présente-t-il aujourd'hui ?
- Expliquer **pourquoi** vous avez choisi **cette problématique** et **en quoi elle est importante dans la société d'aujourd'hui**.

LITTERATURE FRANCAISE

L'examen porte sur la capacité du (ou de la) candidat(e) à poser un regard critique sur deux œuvres littéraires des XXe et XXIe siècles, en lien avec les questions sociétales les plus importantes.

Le ou la candidat(e) aura à choisir la lecture de deux romans qu'il (ou elle) sélectionnera dans la liste ci-dessous :

- Emmanuel Carrère, La classe de neige
- Clara Dupont-Monod, S'adapter
- Annie Ernaux, La place
- Romain Gary, La vie devant soi
- Edouard Louis, En finir avec Eddy Bellegueule
- Nicolas Mathieu, Leurs enfants après eux
- Leïla Slimani, Chanson douce
- Alice Zeniter, L'art de perdre

Pour chacun des deux livres sélectionnés, le (ou la) candidat(e) constituera un dossier de lecture dans lequel il/elle présentera :

- un bref résumé du roman (entre 50 et 80 mots – pas de copier-coller) ;
- une courte biographie de l'auteur/rice (en utilisant un minimum de deux sources et hors WIKIPEDIA) (entre 50 et 80 mots) ;

et répondra aux questions suivantes :

- Quelles sont les raisons qui ont motivé ces choix de lecture ? (entre 3 et 6 lignes)
- Ces livres ont-ils répondu à vos attentes ? Si oui, pourquoi ? (entre 3 et 6 lignes). Si non, pourquoi ?
- Proposez, pour chacun des deux titres, trois adjectifs qui définissent, selon vous, le style de chacun de ces deux romans (exemples : soutenu, imagé...)
- Pour chacun des deux livres, quels sont, selon vous, les traits de caractère les plus intéressants du ou des personnages principaux ? Argumenter en quelques lignes, en n'oubliant pas de préciser quel rôle joue dans le récit le personnage en question.
- Parmi tous les personnages (principaux ou secondaires), quel est, selon vous, pour chacun des deux livres, celui qui vous semble le plus porteur d'espoir ? Pourquoi ? Argumenter en quelques lignes.
- Quels types de liens pourriez-vous établir entre les livres lus et le travail social ? (minimum dix lignes)

L'évaluation portera sur la capacité du (ou de la) candidat(e) à articuler et défendre ses idées et à s'exprimer par écrit (aspects syntaxique et orthographique).

SCIENCES SOCIALES

L'épreuve est organisée sur une demi-journée en présentiel à l'ISFSC.

Les candidat(e)s lisent le texte qui leur est attribué, à savoir un article issu de la littérature scientifique portant sur un phénomène ou un problème social lié à la Région de Bruxelles-Capitale ou à un territoire spécifique au sein de celle-ci.

Ensuite, chaque candidat-e sélectionne les idées du texte qui lui paraissent les plus importantes. À partir de ce résumé, il ou elle présente aux autres candidat-e-s un territoire urbain et un phénomène ou un problème social. Chaque candidat porte une attention particulière aux dimensions sociales, économiques, culturelles, religieuses, symboliques, etc. présentées dans le texte.

Les candidat(e)s qui écoutent l'exposé devront ensuite chacun-e poser, de façon claire et variée, au moins une question à chaque candidat-e qui présente son exposé.

L'enseignant posera également des questions afin d'apprécier la capacité du (de la) candidat(e) à expliciter la cohérence des idées qu'il expose et à se positionner à titre personnel de façon argumentée. Ce travail collectif visera à restructurer une lecture commune et transversale d'un territoire urbain spécifique et des phénomènes sociaux qui y sont liés.

L'évaluation se base sur l'exposé et les échanges au cours de celui-ci : poser des questions et répondre à des questions.

Cette épreuve évalue les compétences suivantes : effectuer une lecture rapide et efficace d'un texte, comprendre un texte analytique relevant des sciences sociales ou de la géographie, réfléchir à un phénomène social urbain, présenter oralement un territoire et un phénomène social urbains à une audience, effectuer un commentaire critique, convaincant et pertinent de sa lecture, poser des questions claires et pertinentes, interagir avec l'enseignant et les autres candidat(e)s d'une manière adaptée à la situation.

MATHEMATIQUES

L'interprétation de la vie économique et sociale contemporaine exige fréquemment l'utilisation de données statistiques. Par ailleurs, si vous ouvrez un magazine ou un journal, vous y trouverez souvent des tableaux et graphiques pour présenter une information chiffrée. L'examen d'entrée de mathématiques portera sur la lecture et l'interprétation de tels tableaux et graphiques simples.

Outre une lecture toujours attentive, l'interprétation correcte de graphiques et tableaux exige la connaissance de quelques notions ou manipulations de base :

- calcul de proportions, exprimées en % (en pour-cent) ou en ‰ (en pour mille) ou alors sous forme décimale (exemple : $25\% = 0,25$) ;
- la répartition proportionnelle d'une distribution (exemple : classement par âge des individus de la population d'une ville) ;
- la manipulation d'équations simples (exemples : $a = b + c$; si a et b sont connus, comment calculer c ? *Idem* pour $a = b \cdot c$) ;
- le calcul d'une moyenne ;
- etc.

Cette liste reprend bien des manipulations mathématiques de base. (L'examen **ne portera pas sur des notions plus élaborées**, comme, par exemple, le calcul intégral ou la recherche des racines d'une fonction du 2^e degré).

L'examen sera écrit. Il se composera d'une série d'exercices.

Pour l'examen, il est demandé de se munir d'une calculatrice et d'en connaître l'utilisation pour des calculs simples : additions et soustractions ; multiplications et divisions. Il n'est donc point nécessaire de disposer d'une calculatrice perfectionnée.

Pour se préparer :

Exemples de références bibliographiques pour préparer l'examen :

CHEVALIER Anne et autres (2009), *Référentiel de mathématiques*, De Boeck, 448p. (*Ouvrage très complet qui va au-delà de ce qui nécessaire pour l'examen d'entrée*).

JACQUEMIN Sophie (2011), *Vaincre les maths. Secondaire. 1^{er} degré. Le calcul algébrique*, Édition D2H SA sous la marque Labor Éducation, 56 p.
(*Rappel des bases des mathématiques ; ouvrage disponible à la bibliothèque de l'école*).

BAMS Maryse et autres (2010), *Actimath pour se qualifier*, Van In, 140 p.
(*Ouvrage qui couvre plus que ce qui est nécessaire pour l'examen d'entrée, mais est moins imposant que la 1^{re} référence ; ouvrage disponible à la bibliothèque de l'école*).

Attention : selon les éditions, le nombre de pages peut varier. À priori, il n'est pas indispensable de disposer de l'édition mentionnée ici.

Remarque : cette liste n'est pas limitative ; elle est uniquement indicative. Si vous disposez d'un manuel de mathématiques/statistiques en usage à la fin du cycle secondaire (5^e et 6^e années, voire d'années d'études antérieures), vous devriez y trouver toutes les explications nécessaires pour comprendre la matière qui sera l'objet de l'examen d'entrée.
